

A partir du 1^{er} septembre, les tarifs des crèches évoluent.

Quel est le montant de cette augmentation ?

Le taux de participation des familles augmente de

0,8 % au 1^{er} septembre 2019.

Cela représente une augmentation de l'ordre

d'un centime d'euros par heure

- ➔ Ce taux sera désormais ensuite revalorisé de 0,8% chaque année au 1er janvier, jusqu'en 2022

Pourquoi cette augmentation ?

La participation financière des familles n'a pas évolué depuis 2002. Or, en plus de 15 ans, la prise en charge et la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans les crèches se sont fortement améliorées. Par exemple, la fourniture des produits d'hygiène, comme les couches, et des repas s'est généralisée dans les crèches.

Cette augmentation donnera également plus de moyens aux Caf pour créer de nouvelles places de crèches et répondre ainsi aux besoins des familles. Il est ainsi prévu de créer 30 000 nouvelles places de crèches en France entre 2018 et 2022.



EXEMPLE :

Une famille a 2 enfants dont l'un est accueilli dans un multi accueil et gagne 4 000 € par mois.

Avant le 1^{er} septembre 2019

Le taux de participation familiale était de 0,05 %.

La famille payait $4\,000 \times 0,05\% = \underline{2,00 \text{ € / heure}}$.

+ 0,02 cts
par heure

A partir du 1^{er} septembre 2019

Le taux de participation familiale sera de 0,0504%.

La famille paiera $4\,000 \times 0,0504\% = \underline{2,02 \text{ € / heure}}$.

+ 0,01 cts
par heure

1^{er} janvier 2020

Le taux de participation familiale sera de 0,0508%.

Le plafond applicable sera de 5 600 €.

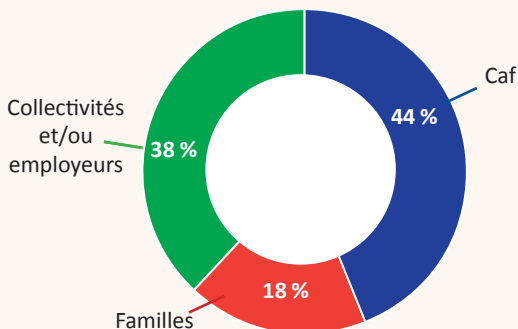
La famille paiera $5\,000 \times 0,0508\% = \underline{2,03 \text{ € / heure}}$.

Combien coûte une place en crèche ?

15 381 euros, c'est le coût moyen par an d'une place en crèche en France.

- ➔ Ce coût inclut les frais de personnel, les dépenses liées aux locaux, le matériel pédagogique, les couches, les repas...

Qui finance la place en crèche ?



Comment est calculée la participation des familles ?

Le tarif de la place en crèche est décidé par la Cnaf, en fonction d'un barème national unique et il est différent pour chaque famille.

C'est un système solidaire qui permet à chacun de contribuer selon ses moyens pour assurer un accueil de qualité à chaque enfant quel que soit la situation de ses parents.

Taux de participation familiale
(calculé en fonction de votre composition familiale)

X

Ressources de la famille

=

Contribution des familles

+ D'INFOS SUR

